En partenariat avec Canada

Socodevi

ANEF

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

MA004-051-octobre-2026-DAO- pontons flottants

Fourniture, livraison, montage et installation de pontons flottants modulaires destinés au lac Aguelmam Sidi Ali, province de Midelt.

Le projet FERMA

« Femmes Résilientes au Moyen Atlas »

Socodevi

Table des matières

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS) 5
Généralités 5
1. Champ d'application 5
2. Modalités de division du marché en plusieurs lots 5
3. Source de financement 5
4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur 5
5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés 6
6. Une offre par soumissionnaire 6
7. Litiges et résolution des différends 7
8. Garantie de propriété intellectuelle 7
9. Confidentialité et protection des données 7
Le Dossier d'Appel d'Offres 8
10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres 8
11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres 8
12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres 9
Préparation des Offres 9
13. Frais de soumission 9
14. Langue 9
15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative 10
16. Composition des offres 10
17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements 10
18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux 10
19. Validité des Offres 11
20. Normes de performance 11
21. Garantie de soumission 11
22. Propositions variantes des soumissionnaires 11
23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres 12
24. Viste des lieux 12
25. Échantillons 13
Remise des Offres et Ouverture des plis 14
26. Cachetage et marquage des Offres 14
27. Dépôt des Offres 14

28. Offres hors délai 14
29. Modification et retrait des offres 15
30. Ouverture des Offres 15
Évaluation et comparaison des Offres 15
31. Caractère confidentiel de la procédure 15
32. Éclaircissements apportés aux offres 16
33. Évaluation des offres 16
34. Offres anormalement basses 17
35. Correction des erreurs 17
36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres 18
Attribution du marché 18
37. Attribution 18
38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché 18
39. Notification de l'attribution du Marché 19
40. Signature du Marché 19
41. Garantie de bonne exécution 19
II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) 22
Modalités de paiement 25
Évaluation financière : 30 % 28
III. Termes de références 30
Annexe 1 : Termes de références (TDR) 30
42. Contexte et justification 30
43. Objectif global 30
44. Objectifs spécifiques 30
45. Portée du marché 31
46. Description des équipements attendus 31
47. Connectivité et structure support 33
48. Exigences techniques 33
49. Procédures environnementales, d'hygiène et de sécurité 34
Exigences environnementales 34
Exigences d'hygiène et de sécurité 34
50. Livrables attendus 34

51. Durée du marché 35
52. Lieu de livraison 35
53. Profil du fournisseur 35
54 Critères d'évaluation 36
54.1. Évaluation technique : 70 % 36
54.2. Évaluation financière : 30 % 36
Annexe 2 : Bordereau des prix 37

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaitre les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur

Tous les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Code de conduite du fournisseur de Socodevi. Ce Code, annexé au présent dossier d'appel d'offres, énonce notamment des principes relatifs aux conditions de travail, aux droits de la personne, à la protection de l'environnement et à la conduite éthique.

Les soumissionnaires sont par ailleurs avisés que certaines dispositions de ce Code de conduite deviendront contractuellement contraignantes en cas d'attribution du marché, conformément aux termes et conditions du contrat applicable.

Les soumissionnaires reconnaissent également que Socodevi applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, y compris la fraude, la corruption, la collusion et toute pratique contraire à l'éthique ou aux normes professionnelles.

En conséquence, Socodevi :
a) rejettera toute offre si elle établit que le soumissionnaire sélectionné a eu recours à des pratiques frauduleuses ou corruptives dans le cadre de la procédure d'attribution du marché ;
b) pourra déclarer un soumissionnaire inéligible, à titre temporaire ou permanent, à l'attribution de tout contrat, si elle constate que celui-ci s'est livré à des pratiques frauduleuses ou corruptives lors d'une procédure de passation de marché ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec Socodevi.

5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.
Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

6. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d'attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

7. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.
La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

8. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

9. Confidentialité et protection des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, documents et données échangés dans le cadre du présent appel d'offres et à ne les divulguer qu'aux personnes ayant

besoin d'en connaître aux fins de préparation, de soumission, d'évaluation ou d'attribution du marché.

Chaque partie prend les mesures appropriées pour assurer la protection de ces informations et prévenir tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légalement d'un tiers, divulguées avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, ou dont la divulgation est requise par la loi, une décision judiciaire, un audit ou une obligation de reddition de comptes.

Socodevi peut communiquer les informations strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture des offres, de la notification d'attribution, de ses contrôles internes ou externes, ou de toute obligation de transparence applicable.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant la procédure de passation du marché et pour une période de cinq (5) ans suivant sa clôture, sa résiliation ou son expiration.

Le Dossier d'Appel d'Offres

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

Préparation des Offres

13. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

14. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

16. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

19. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

20. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

21. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

22. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les

variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

24. Viste des lieux

Lorsqu'approprié, une visite des lieux sera organisée à la date, à l'heure, à l'endroit et selon les modalités précisées dans les DPAO.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux est obligatoire, tout soumissionnaire qui n'y participe pas sera déclaré inéligible à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux n'est pas obligatoire, l'absence d'un soumissionnaire à cette visite n'entraînera pas sa disqualification.

Les soumissionnaires participant à une visite des lieux sont responsables de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de pouvoir y assister.

Avant de participer à une visite des lieux, les soumissionnaires devront signer une décharge et une renonciation dégageant Socodevi de toute responsabilité pouvant découler :

- De la perte de biens, ou de dommages causés à ceux-ci ;
- De toute blessure, maladie ou décès de toute personne ;
- De toute perte financière ou dépense engagée à l'occasion de la visite des lieux ;

- Du transport assuré par Socodevi jusqu'au site, le cas échéant, à la suite d'un accident ou d'un acte malveillant commis par un tiers.

Socodevi ne fournira aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires relatives à l'appel d'offres ou au processus de soumission pendant la visite des lieux. Toutes les questions devront être soumises conformément à la clause 11 « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ».

La visite des lieux est organisée uniquement à des fins d'information générale.

25. Échantillons

Lorsque les Données particulières de l'appel d'offres l'exigent, les soumissionnaires doivent fournir, au plus tard à la date limite de dépôt des offres, des échantillons gratuits et non retournables aux fins d'évaluation et, le cas échéant, d'essai par Socodevi ou son représentant, avant toute attribution du marché.

Les échantillons peuvent faire l'objet d'un examen technique et, lorsque nécessaire, d'analyses en laboratoire. Sauf indication contraire dans les Données particulières de l'appel d'offres, les échantillons remis à Socodevi ne seront pas retournés.

Chaque échantillon devra être clairement identifié au moyen du numéro de référence du présent appel d'offres et de toute autre référence exigée dans les DPAO.

À défaut de fournir, dans le délai requis, les échantillons ou les documents demandés par Socodevi, le soumissionnaire s'expose au rejet de son offre.

Remise des Offres et Ouverture des plis

26. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'ensemble de ces fichiers sera compressé dans une seule archive (format .zip ou .rar) et envoyé avant la date et l'heure limite de dépôt et exclusivement à l'adresse électronique désignée au point 24 des Instructions aux Soumissionnaires.

27. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, ainsi que les exigences relatives à l'identification de l'enveloppe ou du courriel, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

28. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

29. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

30. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

Évaluation et comparaison des Offres

31. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

32. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

33. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procèdera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

34. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

35. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et

- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

Attribution du marché

37. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'article 34, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection.

38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

39. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

40. Signature du Marché

Dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la notification d'attribution, Socodevi transmettra au Soumissionnaire retenu le Contrat dûment daté et signé par les représentants autorisés de Socodevi.

Le Soumissionnaire retenu devra contresigner le Contrat et le retourner à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant sa réception.

À défaut pour le Soumissionnaire retenu de retourner le Contrat contresigné dans le délai prescrit, Socodevi se réserve le droit de révoquer l'attribution et d'attribuer le Marché au soumissionnaire suivant le mieux classé, aux mêmes conditions, ou de ne retenir aucune offre.

Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception par Socodevi du Contrat contresigné par le Soumissionnaire retenu, ou à toute autre date expressément indiquée dans le Contrat.

41. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.
Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jour suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché	Cet appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique, et le marché sera attribué en un (1) seul lot
Provenance des matériaux	Les fournitures utilisées doivent provenir de sources identifiées, conformes aux normes de qualité et environnementales en vigueur.
Une offre par soumissionnaire	Chaque soumissionnaire est autorisé à présenter une seule offre. Il n'est pas permis de soumettre plus d'une offre globale.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : - Le Dossier d'Appel d'Offre - Déclaration d'éligibilité et d'exclusion - Code de conduite et d'éthique du fournisseur - Formulaire d'informations sur les fournisseurs - Modèle contrat Achat
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 5 jours suivant la demande.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : **le français**
Qualification du soumissionnaire et	Liste des documents à joindre :

Conformité administrative	**Documents juridiques et administratifs :** a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics) ; b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ; c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9) e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ; g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ; h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière **Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.**
Composition des offres	**Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :** **Dossier Administratif** Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative » **Offre Technique** **a) Références et expérience du soumissionnaire** Références comparables de fourniture et d'installation de pontons flottants ou matériels similaires ; capacité de livraison, de montage et d'assistance technique. **b) Conformité et qualité technique des équipements proposés** Respect des quantités, dimensions et caractéristiques ; compatibilité des accessoires ; qualité du plan de montage et des fiches techniques.

	c) Performance, fiabilité, sécurité et durabilité : Charge admissible documentée, stabilité, antidérapance, qualité du système d'ancrage, résistance à l'eau douce et aux UV, exigences environnementales. **d) Délais et planification de la livraison et du montage :** Engagement ferme à livrer au plus tard le 10 décembre 2026 ; réalisme du calendrier, des moyens logistiques et de l'équipe de montage. **e) Documentation technique, garanties et SAV :** Notices, schéma de montage, conditions de garantie, disponibilité des pièces et modalités d'assistance. **Offre Financière** ➢ Offre financière détaillée, exprimée dans la devise du DAO, et mentionnant clairement la validité de l'offre ➢ Bordereau Détaillé des Prix complété, daté et signé – en utilisant impérativement le modèle fourni à l'Annexe 2 du présent DAO ➢ Les prix proposés doivent impérativement inclure toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché, notamment : - Les Frais d'aménagement Intérieur et extérieur - Les Frais emballages, sauf s'ils restent la propriété du soumissionnaire. - Les frais de chargement, de déchargement intermédiaire et sur site, ainsi que la manutention. - Tous les frais de transport, y compris international (maritime, aérien, terrestre) et local jusqu'au lieu de livraison. - Les Frais d'Assurance transport jusqu'à la destination finale (lieux de livraison). - Les frais de livraison, montage et mise en service. - Les frais de La documentation relative à la fourniture, si exigée par Socodevi. - Tous frais des droits de douane, taxes importation, et frais de dédouanement et de courtage.

	Aucune réclamation ni supplément de prix ne sera accepté en cas de sous-estimation de ces sujétions. ➢ Les prix du marché sont fermes et non révisables. ➢ Indiquer le Total de l'offre financière Hors TVA; Taux de la TVA applicable ; le montant toutes taxes comprises (TTC) **NB** : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat
Modalités de paiement	Monnaie du DAO : **Dirham Marocain (MAD)** Inclusion des taxes : **Hors TVA** Mode de paiement : **Virement bancaire** Modalité de de paiement : **Modalités de paiement** Les paiements seront effectués comme suit : **a) Premier versement** 1. Premier versement : 50 % du montant du marché hors TVA, après livraison sur le site de l'ensemble des fournitures prévues au bordereau et validation d'un procès-verbal de réception partielle constatant leur conformité quantitative et qualitative 2. Solde : 50 % du montant du marché hors TVA, payable après l'achèvement du montage et de l'installation, la réalisation des essais de stabilité et de fixation, la remise des documents techniques et des garanties, ainsi que la signature du procès-verbal de réception complète
Modalités de livraison	La durée contractuelle du marché est fixée à **un (1) mois à compter de la date de signature du contrat**. Les prestations devront être exécutées dans un délai maximal de **dix (10) jours** durant cette période. Ce délai d'exécution doit être clairement indiqué dans la soumission.

	Le lieu de livraison et d'installation est le lac Aguelmam Sidi Ali, province de Midelt, à l'emplacement qui sera précisé par Socodevi en coordination avec l'ANEF. Le fournisseur devra achever la livraison, le montage, l'installation, les opérations de fixation et d'ancrage autorisées ainsi que les essais de stabilité au plus tard le 10 décembre 2026. Il joindra à son offre un calendrier détaillé et réaliste. Cette date constitue l'échéance contractuelle à respecter. Le fournisseur supportera tous les frais liés à l'emballage, au transport, à l'assurance, à la manutention, au déchargement, au montage, à l'installation et aux essais. La livraison sera organisée les jours ouvrables, selon un programme préalablement validé par Socodevi. Le fournisseur notifiera Socodevi par courriel au moins trois (3) jours ouvrables avant la livraison, en indiquant la date, l'heure et les quantités concernées. Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison en trois (3) exemplaires indiquant la date, la référence du marché, l'identité du fournisseur et de Socodevi, ainsi que la désignation, la référence et la quantité des articles livrés. Tout équipement non conforme pourra être refusé. Le fournisseur devra alors, à ses frais, le remplacer ou le mettre en conformité dans le délai fixé par Socodevi, sans coût supplémentaire pour cette dernière. La garantie minimale exigée est de douze (12) mois à compter de la date de réception complète Les fiches techniques, plans, notices d'assemblage, manuels d'utilisation et d'entretien, certificats disponibles et documents de garantie devront être remis au plus tard à la réception complète
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Garantie de soumission/caution provisoire	**N/A**
Propositions variantes des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base
Réunion préparatoire	**N/A**
Viste des lieux	**N/A**
Échantillons	**Échantillons requis : Non**
D.Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Cachetage et marquage des Offres	**Soumission en format électronique** : Les trois composantes de l'offre doivent être transmises sous forme de fichiers **PDF** séparés et envoyées à l'adresse désignée dans la partie « Dépôt des offres ». **L'objet du courriel doit contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offres.** Si les documents sont trop volumineux pour être transmis par courriel, veuillez utiliser le service **SwissTransfer**. **Veuillez noter que les fichiers aux formats .zip et .rar sont automatiquement refusés par la boîte courriel et ne doivent donc pas être utilisés.** **NB** : En cas de rejet de fichiers ou de dossiers, les soumissionnaires sont tenus d'en informer immédiatement via la boîte courriel suivante : ma004ferma@socodevi.org
Dépôt des offres	Courriel : ma004ferma@socodevi.org Date limite de réception des offres : **22/11/2026** **Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement**
Ouverture des offres	Ouverture des soumissions : en ligne

	La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	**Évaluation technique : 70%** **a) Références et expérience du soumissionnaire (15%)** Références comparables de fourniture et d'installation de pontons flottants ou matériels similaires ; capacité de livraison, de montage et d'assistance technique. **b) Conformité et qualité technique des équipements proposés (15 %)** Respect des quantités, dimensions et caractéristiques ; compatibilité des accessoires ; qualité du plan de montage et des fiches techniques. **c) Performance, fiabilité, sécurité et durabilité (15 %)** Charge admissible documentée, stabilité, antidérapance, qualité du système d'ancrage, résistance à l'eau douce et aux UV, exigences environnementales. **d) Délais et planification de la livraison et du montage (10 %)** Engagement ferme à livrer au plus tard le 10 décembre 2026 ; réalisme du calendrier, des moyens logistiques et de l'équipe de montage. **e) Documentation technique, garanties et SAV (15 %) Notices**, schéma de montage, conditions de garantie, disponibilité des pièces et modalités d'assistance. **Évaluation financière : 30 %** Les offres financières des soumissionnaires techniquement recevables seront comparées selon les modalités d'évaluation prévues dans les documents de consultation Socodevi. Le prix devra couvrir l'ensemble des fournitures, accessoires, prestations de transport, montage, fixation, ancrage, essais et documents prévus dans les présents TDR.
Offres anormalement basses	Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement

	anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 34.
F.Attribution du marché	
Garantie de bonne exécution/caution définitive	**N/A.**

III. Termes de références

Annexe 1 : Termes de références (TDR)

Acquisition, livraison, montage et installation de pontons flottants modulaires pour l'organisation de la 10e édition de l'Ice Swimming au lac Aguelmam Sidi Ali – Province de Midelt

42. Contexte et justification

Le projet « Femmes Résilientes au Moyen Atlas » (FERMA), mis en œuvre par Socodevi en partenariat avec l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), vise à renforcer la résilience climatique des femmes et des communautés, à promouvoir la valorisation durable des ressources naturelles et à contribuer à la préservation de la biodiversité dans le Moyen Atlas.

Dans le cadre de ses interventions en faveur du développement territorial, de la promotion de l'écotourisme durable et de la valorisation des espaces naturels, le projet FERMA prévoit l'acquisition de pontons flottants modulaires destinés au lac Aguelmam Sidi Ali, dans la province de Midelt, notamment à l'occasion de la 10e édition de la manifestation sportive « Ice Swimming », prévue le 19 décembre 2026.

Cette acquisition vise à contribuer à l'amélioration des infrastructures d'accueil et à la sécurisation des activités sportives et écotouristiques, tout en privilégiant des équipements durables, démontables et réutilisables, adaptés aux caractéristiques du milieu aquatique et respectueux de la sensibilité écologique du site.

43. Objectif global

Acquérir, livrer, monter et installer un ensemble complet de pontons flottants modulaires et d'accessoires compatibles, destiné à l'aménagement d'un espace de nage en eau froide, conformément aux exigences techniques, de sécurité et de protection de l'environnement.

44. Objectifs spécifiques

- Disposer d'une structure flottante modulaire stable et adaptée aux besoins de l'événement.
- Garantir la compatibilité des cubes, fixations et échelles, ainsi que la sécurité d'utilisation.

- Privilégier des matériaux robustes, réutilisables, résistants aux UV et adaptés aux conditions climatiques du site.
- Assurer la fourniture, la livraison, le montage, les essais de stabilité et la réception des installations dans les délais requis, avec la documentation technique nécessaire.

45. Portée du marché

Le présent marché porte sur un lot unique comprenant :

- La fourniture des cubes flottants, éléments de jonction, boulons et échelles décrits ci-après ;
- L'emballage, le transport, la manutention, le déchargement et la livraison des équipements au site indiqué ;
- Le montage, l'assemblage, l'installation et la mise en place des pontons flottants sur le lac Aguelmam Sidi Ali, y compris les opérations de fixation et d'ancrage nécessaires pour assurer leur stabilité et leur sécurité ;
- La réalisation des vérifications et des essais nécessaires pour garantir la stabilité, la sécurité et le bon fonctionnement de l'ensemble des installations ;
- La remise des fiches techniques, notices d'assemblage, plans d'installation, recommandations d'entretien et documents de garantie ;
- La vérification quantitative, qualitative et technique des équipements ainsi que la réception des installations après montage, en coordination avec Socodevi et l'ANEF.

L'ensemble des opérations de montage et d'installation devra être réalisé dans le respect des exigences de sécurité et de protection environnementale, en veillant à préserver l'écosystème aquatique et les berges du lac.

46. Description des équipements attendus

Les équipements proposés devront respecter les caractéristiques et quantités ci-dessous. Le fournisseur garantira la qualité, la durabilité et la compatibilité de l'ensemble des composants. Il vérifiera la suffisance des pièces de liaison et inclura dans son offre tous les accessoires complémentaires nécessaires au montage, à la fixation et à l'ancrage sécurisé de la structure, même s'ils ne sont pas individualisés dans le tableau.

N°	Article	Caractéristiques principales	Qté	Unité de mésure
1	Cubes flottants	Cubes modulaires en PEHD (polyéthylène haute densité) recyclé, nanomatériau, stabilisé UV, étanche, de dimensions 0,50 × 0,50 × 0,40 m ; Disponibles en bleu, gris ou dans tout autre coloris équivalent validé au préalable, adaptés à l'eau douce et à une utilisation extérieure	328	Unité
2	Pins de connexion / vis intérieures	Éléments de jonction compatibles avec les cubes proposés, assurant l'assemblage des modules.	200	Unité
3	Boulons, écrous et entretoises	Ensemble de fixation et d'assemblage extérieur en acier inoxydable A4 (AISI 316), durable, recyclable et résistant à la corrosion, comprenant tous les accessoires nécessaires à la fixation sécurisée des cubes flottants. Les éléments devront être démontables, réutilisables et exempts de revêtements ou de traitements susceptibles de libérer des substances polluantes dans le milieu aquatique.	300	Unité
4	Échelles	Échelles en acier inoxydable A4 (AISI 316), durable et recyclable, fournies avec les axes (pins), les dispositifs de verrouillage et les accessoires de fixation compatibles avec les pontons flottants. Les matériaux devront être résistants à la corrosion, sans revêtements toxiques, et conçus pour limiter les impacts environnementaux, faciliter l'entretien et permettre leur recyclage en fin de vie.	4	Unité

N°	Article	Caractéristiques principales	Qté	Unité de mésure
5	Transport et livraison	Conditionnement, chargement, transport, manutention et déchargement jusqu'au lac Aguelmam Sidi Ali.	1	Forfait
6	Montage, installation et essais	Assemblage des modules, fixation et ancrage sur le lac selon un plan validé, essais de stabilité, vérifications de sécurité et repli du chantier.	1	Forfait

47. Connectivité et structure support

- Les cubes et les éléments de connexion devront constituer un système modulaire homogène, démontable et permettant une disposition adaptée au site.
- Les dispositifs de liaison devront empêcher le désassemblage accidentel des modules dans des conditions normales d'utilisation prévues par le fabricant.
- Le fournisseur devra fournir un plan d'implantation et d'assemblage adapté au site, ainsi qu'une proposition détaillée de fixation et d'ancrage, incluant les modalités de pose et de retrait. Les interventions sur le site seront soumises à la validation préalable de l'ANEF et, le cas échéant, des autorités compétentes.

48. Exigences techniques

Le soumissionnaire fournira des fiches techniques ou catalogues précisant :

- La composition des matériaux, les dimensions exactes, la masse des éléments et les conditions de résistance aux UV et aux variations de température ;
- La charge admissible, la stabilité, les conditions d'utilisation et les limites de sécurité du système flottant proposé, justifiées par le fabricant ;
- Le caractère antidérapant des surfaces de circulation, la sécurité des arêtes et des points de fixation, ainsi que la résistance à la corrosion des accessoires ;
- Les modalités de montage, démontage, inspection, entretien, stockage et réutilisation ;
- L'origine des fournitures, la disponibilité des accessoires et les conditions de garantie (minimum souhaité : 12 mois).

Tout matériel proposé devra être neuf, non endommagé et compatible avec les autres éléments du lot.

49. Procédures environnementales, d'hygiène et de sécurité

Exigences environnementales

- Les matériaux au contact de l'eau devront être adaptés à un milieu lacustre et ne pas présenter de risque identifié de libération de substances dangereuses dans l'eau dans les conditions prévues d'utilisation.
- La solution devra permettre un montage, un démontage et un retrait réversibles, en limitant les atteintes aux berges, à la végétation et aux habitats aquatiques.
- Aucun ancrage, forage ou intervention sur le fond du lac ne pourra être entrepris sans validation préalable de l'ANEF et des autorités compétentes, le cas échéant.
- Le fournisseur devra limiter les emballages superflus et assurer l'évacuation des déchets et résidus générés par le transport, le montage et l'installation, sans rejet dans le lac ni abandon sur les berges.

Exigences d'hygiène et de sécurité

- Les surfaces accessibles devront être antidérapantes, exemptes d'arêtes saillantes dangereuses et compatibles avec un environnement humide et froid.
- Les échelles devront offrir une fixation fiable et un accès sécurisé à l'eau.
- Le fournisseur devra remettre une notice d'utilisation et les consignes de vérification avant la mise en service, et réaliser les essais de stabilité et de fixation en présence des représentants désignés par Socodevi et l'ANEF.
- L'autorisation de l'implantation et la sécurité opérationnelle des activités de nage relèvent de l'organisateur et des autorités compétentes, selon les modalités qui seront arrêtées avec l'ANEF.

50. Livrables attendus

- Un ensemble complet de pontons flottants, accessoires, dispositifs de fixation et d'ancrage, livré, assemblé, installé et vérifié conformément aux spécifications du point 46 ;
- Les fiches techniques et, lorsque disponibles, attestations du fabricant concernant les propriétés et capacités des équipements ;

- Le plan d'implantation et d'assemblage, le dispositif d'ancrage retenu, la notice d'utilisation et les recommandations d'entretien, de démontage et de stockage ;
- Le certificat ou document de garantie et les coordonnées du service après-vente ;
- Un bon de livraison détaillé, un compte rendu des essais de stabilité et de fixation, ainsi que les documents nécessaires à l'établissement du procès-verbal de réception après montage.

51. Durée du marché

Le fournisseur proposera un calendrier ferme d'approvisionnement, de livraison, de montage et d'installation. L'ensemble des équipements devra être livré, monté, fixé et soumis aux essais de stabilité au plus tard le 10 décembre 2026, afin de permettre les vérifications préalables à l'événement du 19 décembre 2026...

La durée contractuelle du marché est fixée à **un (1) mois à compter de la date de signature du contrat**. Les prestations devront être exécutées dans un délai maximal de **dix (10) jours** durant cette période. Ce délai d'exécution doit être clairement indiqué dans la soumission

52. Lieu de livraison

Lac Aguelmam Sidi Ali, province de Midelt (Maroc), à l'emplacement qui sera précisé par Socodevi en coordination avec l'ANEF. Le fournisseur assurera, à ses frais et sous sa responsabilité, le transport, la manutention, le déchargement, le montage, la fixation, l'ancrage et les essais nécessaires à la réception de l'installation.

53. Profil du fournisseur

Le soumissionnaire devra être une entreprise spécialisée dans la fourniture et l'installation de systèmes flottants modulaires ou d'équipements similaires. Il devra justifier de références pertinentes, de moyens humains et techniques adaptés au montage et à l'ancrage, de la disponibilité des articles proposés et d'un service après-vente accessible au Maroc. Les fiches techniques et un engagement écrit sur le calendrier d'exécution devront accompagner son offre.

54 Critères d'évaluation

54.1. Évaluation technique : 70 %

a) Références et expérience du soumissionnaire (15 %) Références comparables de fourniture et d'installation de pontons flottants ou matériels similaires ; capacité de livraison, de montage et d'assistance technique.

b) Conformité et qualité technique des équipements proposés (15 %) Respect des quantités, dimensions et caractéristiques ; compatibilité des accessoires ; qualité du plan de montage et des fiches techniques.

c) Performance, fiabilité, sécurité et durabilité (15 %) Charge admissible documentée, stabilité, antidérapance, qualité du système d'ancrage, résistance à l'eau douce et aux UV, exigences environnementales.

d) Délais et planification de la livraison et du montage (10 %) Engagement ferme à livrer au plus tard le 10 décembre 2026 ; réalisme du calendrier, des moyens logistiques et de l'équipe de montage.

e) Documentation technique, garanties et SAV (15 %) Notices, schéma de montage, conditions de garantie, disponibilité des pièces et modalités d'assistance.

54.2. Évaluation financière : 30 %

Les offres financières des soumissionnaires techniquement recevables seront comparées selon les modalités d'évaluation prévues dans les documents de consultation Socodevi. Le prix devra couvrir l'ensemble des fournitures, accessoires, prestations de transport, montage, fixation, ancrage, essais et documents prévus dans les présents TDR.

Annexe 2 : Bordereau des prix

Fourniture, livraison, montage et installation de pontons flottants modulaires destinés au lac Aguelmam Sidi Ali, province de Midelt

N° Article	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire Hors TVA en MAD	Prix Total Hors TVA en MAD
1	Cubes flottants en Polyéthylène (PE) de couleur bleu grise ou dans tout autre coloris	Unité	328		
2	Pins pour connexion compatibles avec les cubes de couleur bleu et grise ou dans tout autre coloris	Unité	200		
3	Boulons, écrous et entretoises extérieures en acier inoxydable A4 (AISI 316)	Unité	300		
4	Échelles en acier inoxydable A4 (AISI 316), avec axes et accessoires de fixation	Unité	4		
5	Frais de livraison	Forfait	1		
6	Montage, installation, fixation/ancrage autorisé et essais	Forfait	1		
Total Hors TVA					
Taux…. et Montant de la TVA					
Montant de la TVA					
Total En TTC					

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de …….

Cette prestation est exonérée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
NB : Afin de permettre à Socodevi d'engager dans les meilleurs délais la procédure d'exonération de la TVA, le prestataire retenu devra transmettre une copie de la facture pro forma dès l'attribution du marché.